

Valneva annonce la mise à disposition des documents préparatoires à son Assemblée Générale Extraordinaire

Saint-Herblain (France), 1er décembre 2020 - Valneva SE (« Valneva » ou « la Société ») annonce la mise à disposition des documents préparatoires à son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 décembre 2020, à 14h00, au Radisson Blu Hotel, 6 place Aristide Briand, 44000 Nantes (« Assemblée Générale »).

L'ensemble des documents et renseignements relatifs à l'Assemblée Générale est disponible sur le site internet de la Société: <https://valneva.com/investors/extraordinary-general-meeting-2020/?lang=fr>.

L'avis préalable de convocation pour cette Assemblée Générale, incluant l'ordre du jour, les résolutions proposées par le directoire et les modalités de participation, a été publié dans le *Bulletin des Annonces Légales obligatoires* (BALO) le 16 novembre 2020.

Les documents prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la date de publication de l'avis de convocation de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions réglementaires applicables. Tout actionnaire titulaire d'actions au nominatif pourra donc, jusqu'au 5^{ème} jour inclusivement avant l'Assemblée Générale, demander à la Société de lui faire parvenir ces documents. Cette demande pourra être effectuée par email ou par courrier, aux coordonnées du Service Assemblée Générale ci-dessous. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit sera subordonné à la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire pourra par ailleurs prendre connaissance des documents et renseignements énumérés aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce, au siège social de la Société, à compter de la date de publication de l'avis de convocation, ou au moins pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée Générale, suivant le document concerné.

Avertissement COVID-19 : Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Société pourrait être conduite à modifier les modalités de participation à son Assemblée Générale du 22 décembre 2020, laquelle pourrait être organisée à huis clos, au siège social de Valneva, dans l'hypothèse où les dispositions légales et/ou réglementaires le permettraient.

Dès lors, nous recommandons à nos actionnaires de consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site internet de la Société : www.valneva.com (Rubrique Investisseurs / Assemblée Générale Extraordinaire 2020) qui pourrait être mise à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette Assemblée Générale en fonction des impératifs sanitaires et légaux.

Les actionnaires de la Société sont par ailleurs invités à voter en amont de l'Assemblée Générale, soit par correspondance (méthode recommandée), soit en donnant procuration au Président de l'Assemblée Générale, à l'aide du formulaire prévu à cet effet (téléchargeable sur le site internet de Valneva).

Compte tenu du possible ralentissement des services postaux lié au contexte COVID-19, Valneva encourage ses actionnaires à envoyer toute demande ou correspondance relative à l'Assemblée Générale par courriel à l'adresse suivante : assemblee.generale@valneva.com.

Contact Service Assemblée Générale

Valneva SE
Service Assemblée Générale
6 rue Alain Bombard, 44800 Saint-Herblain
assemblee.generale@valneva.com

À propos de Valneva SE

Valneva est une société spécialisée dans les vaccins contre les maladies générant d'importants besoins médicaux. Le groupe est propriétaire d'un solide portefeuille de vaccins en développement dont des vaccins uniques contre la maladie de Lyme, le COVID-19 et le chikungunya. Le portefeuille de produits de Valneva inclut deux vaccins du voyageur, IXIARO®/JESPECT® contre l'encéphalite japonaise et DUKORAL®¹ dans la prévention du choléra et, dans certains pays, de la diarrhée causée par l'ETEC.

Valneva Investor and Media Contacts

Laetitia Bachelot-Fontaine
Director Investor Relations & Corporate Communications
M +33 (0)6 4516 7099
investors@valneva.com

Teresa Pinzolit
Corporate Communications Specialist
T +43 (0)1 20620 1116
communications@valneva.com

Information importante

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations prospectives relatives à l'activité de Valneva y compris en ce qui concerne la possibilité d'une offre, l'avancée, le calendrier et l'achèvement de projets de recherche ou de développement et d'essais cliniques de candidats produits, la capacité de fabriquer et commercialiser des candidats produits et leur acceptation par le marché, la capacité à protéger la propriété intellectuelle et à travailler sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tiers, les estimations de rendement et les estimations futures concernant les pertes d'exploitation anticipées, les revenus futurs, les besoins en capitaux et autres besoins additionnels de financement. En outre, même si les résultats réels ou le développement de Valneva sont conformes aux énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse, ces résultats ou évolutions de Valneva peuvent ne pas être représentatifs du futur. Dans certains cas, vous pouvez identifier les énoncés prospectifs par des termes comme « pourrait », « devrait », « s'attend à », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « vise », « cible » ou des mots similaires. Ces énoncés prospectifs sont basés en grande partie sur les attentes actuelles de Valneva à la date du présent communiqué et sont assujettis à un certain nombre de risques et incertitudes connus et inconnus ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient faire que les résultats réels, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement des résultats futurs, des performances ou réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. En particulier, les attentes de Valneva pourraient être affectées par, entre autres, des incertitudes liées au développement et à la

¹ Le vaccin DUKORAL® ne bénéficie pas de l'indication ETEC en France

fabrication de vaccins, à des résultats d'essais cliniques inattendus, des actions réglementaires inattendues ou des retards, à la concurrence en général, aux fluctuations monétaires, à l'impact de la crise mondiale et européenne du crédit, et à la capacité à obtenir ou à conserver un brevet ou toute autre protection de propriété intellectuelle. Compte tenu de ces risques et incertitudes, il ne peut y avoir aucune assurance que les énoncés prospectifs formulés dans le présent communiqué seront effectivement réalisés. Valneva fournit les informations contenues dans ce communiqué de presse à la date de celui-ci et décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres raisons.

Veillez vous référer au Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2020 sous le n° D.20-0217 pour toute information supplémentaire relative à ces facteurs, risques et incertitudes.

